

# Compte rendu de la réunion du Comité de Village de Tausat les Bains du 10 février 2021, salle de quartier de Tausat

La séance est ouverte à 18 h.

Présents : M. Lacombe, M. Aurientis, M. Ballongue, Mme Bavoizat, Mme Bosredon, Mme Defourne, Mme Garaud, M. Geoffroy, Mme Georgelin, Mme Huneau, M. Mercadier, M. Morisseau, M. Polo, M. Redon, M. Riquier.

Excusé : /

Absent : /

Mme Puech, adjointe à la culture et la vie locale a été sollicitée pour apporter des précisions sur la Cabane des Arts.

M. Durou, directeur du pôle sécurité, citoyenneté, culture et vie locale, a été à nouveau invité pour faire un point sur l'évolution des propositions faites lors de la réunion du 13 janvier 2021.

Présentation d'un nouveau membre : M. Mercadier avait fait acte de candidature par mail dans les délais impartis, mais avait commis une erreur dans l'adresse de destination ; il n'avait donc pu être contacté. Les membres du comité lui souhaitent la bienvenue.

## **Ordre du jour :**

- 01 : réalisation d'un état des lieux de la voirie, par secteur : localisation des points de voirie à améliorer : évacuation des eaux pluviales, entretien des routes, des allées, des trottoirs, des fossés, éclairage public..., le cas échéant.
- 02 : précisions sur le devenir de l'ancienne cabane Fraiche
- 03 : point sur le devenir de l'ancienne boulangerie . .
- 04 : proposition d'un planning d'arrachage des spartines (école, collège, lycée, associations, locaux, mairie/matériel)
- 05 : point sur l'évolution des propositions faites lors de la réunion du 13 janvier 2021
  - Aménagement de la place de la Chapelle (sens de circulation, parkings...)
  - Projet d'installation d'un marché
  - aménagement du Vieux Port
  - aménagement des jeux place de Courcy

### **01- Réalisation d'un état des lieux des voiries de Tausat :**

Afin de travailler avec efficacité, il s'agit de renseigner avec le plus de précision possible (avec des photos, notamment) la localisation exacte des sites repérés et envoyer le dossier par mail au comité.

### **02- Devenir de l'ancienne cabane Fraiche :**

Il est prévu la reconstruction harmonieuse d'une cabane en bois d'environ 30 m2, (même style que Gardarem) pour compléter l'hébergement de l'association des Pêcheurs de Lanton afin de leur donner la possibilité de stocker leur matériel.

Des animations ou ateliers autour du thème de la pêche pourront être envisagés ultérieurement.

### **03- Devenir de la boulangerie :**

2 concurrents en lice : 1 boulangère avec un projet de boulangerie/ pâtisserie, snacking ...  
1 promoteur

affaire à suivre ...

Pour information : le Proxi assure un dépôt de pain ; le buraliste prend le relais le lundi sur réservation uniquement.

### **04-Propositions d' un planning d' arrachage des spartines:**

Vu la situation sanitaire actuelle, rien n'est envisagé avant avril/mai.

Un échange avec le SIBA sera programmé pour étudier la situation et planifier les actions .

Une demande de prêt d'un tracteur et de matériel(mairie)sera faite, si un arrachage est prévu en semaine.

## **05- Point sur l'évolution des propositions faites lors de la réunion du 13/01/2021 :**

### **• Place de la chapelle : sens de circulation et parkings**

Le projet prend forme ; nous attendons le retour de la mairie pour la finalisation du projet. L'espace vert autour de la chapelle ne sera pas impacté ni réduit.

### **• Installation d'un marché.**

La Mairie n'est pas opposée à une installation dans une partie de la rue G. Célérier ; toutefois, si les gênes occasionnées étaient trop importantes, cette installation sur la Place de Courcy resterait la plus adaptée.

Un questionnaire sera envoyé à tous les exposants du marché de Cassy (souhait de participer, jour préféré, mise en place saisonnière ou annuelle). Il en sera de même pour les marchés voisins (Andernos, Arès, Audenge, Biganos, etc...)

Le lieu sera défini en fonction du nombre d'exposants (rue Célérier et /ou place de Courcy).

Une demande sera adressée aux commerçants et restaurateurs de la commune, afin de savoir s'ils désirent un emplacement pour vente, dégustation, plats à emporter...

### **• Aménagement du Vieux Port.**

Mme Puech nous présente un visuel de la cabane des Arts et nous explique que l'extérieur sera en bois vieilli. 85 m<sup>2</sup> maximum, 6.85 m pour la partie la plus haute avec un puits de lumière, une seule grande pièce qui peut être modulée en deux pour des expositions ou autres types d'activités. La cabane sera ouverte toute l'année à la population, aux écoles, aux seniors ; un partenariat sera établi avec la CCAS pour des ateliers. Un collectif d'artistes locaux émergents sera en charge de l'organisation et de l'animation des différentes actions et événements.

Le début des travaux est prévu pour mi-avril. Un visuel sur bâche sera installé avant.

Question : Pourquoi ne pas réaliser une cabane identique et de même hauteur que Gardarem ?

Réponse : Volume nécessaire pour exposer les productions.

- Il faudrait imposer le stationnement des voitures sur le parking de 35 places derrière la maline et récupérer l'espace entre les tamaris pour y installer des bancs.

### **• Installation de Jeux et aménagements de place de Courcy.**

La proposition de clôture en ganivelle n'a pas été retenue, car elle n'est pas aux normes pour les enfants. En espérant que cela suffise, nous proposons l'implantation d'un distributeur de sacs pour les déjections canines avec amendes dans le cas d'incivilités. Les jeux pour enfants seront annuellement étoffés (un par an pour un coût d'environ 5000euros/ l'unité)

Il est demandé de questionner les riverains sur l'installation d'une table de ping-pong et d'un terrain de boules en sachant que les horaires de mise à disposition de ces jeux peuvent être limités par arrêté municipal.

Un stationnement naturel mitoyen au terrain de M. De Courcy, côté manège, est envisagé .

La création de sanitaires (coût estimé de 60000 euros) est également proposée à cet endroit, vu leur utilité, lors des manifestations notamment. (toilettes dans le gabarit de celles installées à côté du cimetière de Lanton)

## **. Installation de sanitaires au port de Fontainevieille (port de plaisance):**

La Présidente résume la réunion qui s'est tenue le 3 février en présence de la mairie de Lanton, du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA), ainsi que des représentants d'associations.

Le permis de construire va être déposé au terme de 5 études qui ont considérablement diminué les dimensions initiales et démontré l'impossibilité d'installer ces toilettes ailleurs.

Le projet qui date de 2 ans et demi et a donc évolué est le suivant : un bâtiment de 8.45m x 3.87m x 2.75m de hauteur avec une pente de 10% qui sera constitué de 2 WC PMR, 1WC, 3 urinoirs et de 2 points d'eau.

L'entretien quotidien sera effectué par une entreprise de nettoyage, sélectionnée par marché passé par le Syndicat mixte.

L'emplacement à proximité des pompes à essence ne convient pas aux riverains ainsi qu'à l'association Taussat Village, lesquels préconisent une implantation au bord du rond-point sur l'espace vert ; les eaux grises, à côté de la station.

Un débat s'engage entre les membres du comité dont les avis divergent : ce qui a suscité une interrogation sur le positionnement équivoque de certains.

## **Questions diverses :**

### **Suivi des mails reçus sur la boîte mail du comité :**

- 1- Entraide ponctuelle :** animaux domestiques gardés en cas d'absence, courses faites en cas de maladie etc. mais sans se substituer aux aides sociales. Une application **@ senior senior** est disponible pour les habitants de + de 55 ans à Lanton.
- 2- Les noues** (bassins de rétention sur l'esplanade de Robinville) fonctionnent bien, en cas de submersion marine, notamment.
- 3- 4 zones inondées :** impasse du château d'eau, allée du pont de Titoune à hauteur de la piste cyclable, et à la résidence du Vieux Port, allée du bassin.  
Une étude au cas par cas pour l'évacuation des eaux par drainage ou d'autres solutions adaptées pourraient être envisagées.
- 4- Festivaz :** nouvelle édition prévue en 2022 avec une amélioration pour les jeux de vase, conférences...
- 5- Un plan d'actions** pour le remplacement des arbres malades ou présentant des risques est en cours de préparation.

Enfin, Mr Lacombe nous informe que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) devient exécutoire à compter de ce jour (cf. décision du Tribunal Administratif).

La séance est levée à 20h30

**Prochaine réunion prévue le mercredi 24 mars 19 h 00 salle de quartier, selon disponibilité.**